


L'ÉNERGIE

pour construire le Québec de demain

La stratégie énergétique
du Québec 2006-2015


BRILLER
PARMI LES MEILLEURS

D-1-11

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3626-2007
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 17 octobre 2007
Pièces n° D-1-11 v11 Q
Québec 

- Si tout se déroule selon les échéanciers actuellement prévus, les autorisations environnementales seront obtenues à la fin de 2006 et les travaux pourraient débuter au début de 2007, soit six ans après le début des négociations avec la nation crie.

PROJETS POUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES OU AUTOCHTONES

Le gouvernement n'entend pas promouvoir le développement de petites centrales privées. Ces projets de 50 MW et moins ne sont pas essentiels à notre sécurité énergétique et aucun bloc d'énergie émanant de ce type de centrales n'a été prévu dans la stratégie.

Par ailleurs, certaines communautés locales ou autochtones y voient une opportunité intéressante de développement socioéconomique pour leurs régions. Le gouvernement croit opportun de laisser aux milieux intéressés la possibilité de développer de tels projets dans la mesure où ils sont appuyés par le milieu, génèrent des bénéfices pour leur région et sont sous le contrôle de la communauté.

* En d'autres termes, le développement de la petite hydraulique (projet de 50 MW et moins) se fera par et pour les communautés locales.

Enfin, ces projets devront tous être soumis au processus environnemental du BAPE et faire l'objet d'une entente avec Hydro-Québec sur le prix d'achat de cette énergie avant d'être présentés au gouvernement.

LE RENFORCEMENT DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE

Les grands projets hydroélectriques réalisés au Québec depuis le début des années soixante-dix ont donné naissance, au Québec, à un secteur d'activité très dynamique, largement présent sur la scène internationale.

- Ce secteur comprend les firmes spécialisées dans la construction de grands ouvrages, mais également les équipementiers fabriquant les pièces, l'appareillage et l'outillage requis pour les centrales de production ainsi que les réseaux de transport et de distribution.
- On y trouve aussi les firmes de génie-conseil et de services professionnels reliées directement à ce type d'investissements.

En 2003, on estimait qu'environ un millier d'entreprises et d'établissements québécois exerçaient leurs activités en fonction de la ressource hydroélectrique – ces entreprises assurant près de 25 000 emplois, généralement bien rémunérés.

Des entreprises québécoises sont présentes à toutes les étapes de réalisation d'un projet hydroélectrique. Il est donc possible de faire appel à des firmes québécoises pour la recherche et développement, la conception, l'ingénierie, la construction, la fabrication et la commercialisation d'équipements, ainsi que pour la production, le transport, la distribution et l'utilisation de l'énergie électrique. Selon l'Association de l'industrie électrique du Québec, 90 % du coût total de réalisation d'un projet de production hydroélectrique est dépensé au Québec.

les milieux concernés aux projets et d'éviter un modèle unique qui imposerait une solution « mur à mur » à l'ensemble du Québec. Sans être propriétaire des parcs d'éoliennes, Hydro-Québec demeurera en définitive l'acheteur unique de l'électricité qui sera produite en vertu des appels d'offres et des contrats d'une durée possible de 25 ans.

2) LANCER UN APPEL D'OFFRES SUPPLÉMENTAIRE DE 500 MW, RÉSERVÉ AUX RÉGIONS ET AUX NATIONS AUTOCHTONES

Le gouvernement annonce le lancement d'un nouvel appel d'offres de 500 MW, qui s'ajoute ainsi aux deux appels d'offres en cours de réalisation.

- Hydro-Québec Distribution lancera un appel d'offres qui comprendra deux blocs distincts de 250 MW chacun, réservés respectivement aux régions – c'est-à-dire aux MRC – et aux nations autochtones, en partenariat avec le secteur privé. L'électricité devra commencer à être livrée à partir de 2010, la réalisation de l'appel d'offres s'étalant jusqu'en 2015.
- Dans les deux cas, les projets présentés ne pourront dépasser 25 MW chacun – toujours pour favoriser l'implication directe des petites communautés.
- Le gouvernement déterminera les préoccupations économiques, sociales et environnementales qui devront être prises en compte dans le cadre de l'appel d'offres. Il sera ainsi possible d'assurer un développement optimal du potentiel éolien tout en maximisant les retombées locales et régionales.
- Le gouvernement demandera à la Régie de l'énergie, lors de l'approbation des contrats des projets retenus dans le cadre du bloc de 500 MW d'énergie éolienne, de tenir compte prioritairement des paramètres propres à cette filière, notamment le prix de l'électricité.

- Hydro-Québec soumettra à la Régie de l'énergie, pour approbation, une grille d'évaluation des projets. Les critères retenus feront partie de l'appel d'offres. L'annexe 1 présente les principaux éléments que le gouvernement souhaite voir considérés.

Cet appel d'offres devrait déclencher des investissements de 700 à 750 millions de dollars. Il aura des effets majeurs sur de petites communautés, dont l'économie est vulnérable, tout en contribuant de façon significative à la satisfaction des besoins énergétiques du Québec.

3) DONNER À HYDRO-QUÉBEC LE MANDAT DE RENFORCER LA COMPLÉMENTARITÉ HYDRO-ÉLECTRICITÉ-ÉNERGIE ÉOLIENNE

Hydro-Québec implante déjà les pratiques visant l'« équilibrage » d'un réseau utilisant simultanément l'hydroélectricité et l'énergie éolienne. Aux États-Unis, la Federal Energy Regulatory Commission a souligné la position de leader acquise dans ce domaine par la société d'État, au sein du secteur de l'industrie électrique.

L'un des défis est de disposer de prévisions opérationnelles des conditions éoliennes et hydrauliques à venir, afin d'optimiser le recours combiné à ces deux sources d'énergie. À la demande du gouvernement, Hydro-Québec fera donc porter ses efforts dans trois directions spécifiques.

- Hydro-Québec poursuivra le développement du savoir-faire, des méthodes et des outils de gestion afin d'assurer une contribution optimale et fiable des parcs éoliens à son réseau.
- Hydro-Québec tentera d'améliorer la précision des prévisions de vent à très court terme – soit sur une base horaire.
- Hydro-Québec investira également dans les prévisions d'hydraulicité de très court terme qui permettront de préciser les conditions d'apport hydraulique pour mieux gérer les biefs amonts⁵.

5. Plan d'eau aménagé pour acheminer les eaux à un barrage, à une écluse ou à une centrale. Contrairement à un réservoir, un bief de dérivation n'a pas de capacité d'emmagasinage.